



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance :	10/09/2024
date de convocation :	03/09/2024

n° de délibération :	DE2024 - 22
----------------------	-------------

nombre de conseillers en exercice :	11
présents :	10
suffrages exprimés :	10 (pour-10, contre-0)
abstention :	0

objet de la délibération :
Budget Primitif Principal : décisions modificatives n°1

Le dix septembre deux mille vingt-quatre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric	X		
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNIOU Muriel		excusée	
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		X
VALARIER Valérie	X		
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLEDENT Luc	X		

Madame le Maire précise qu'il y a lieu de prévoir quelques décisions modificatives.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,
ADOpte les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
art/ch	libellé	montant
6558/65	Autres contributions obligatoires	+ 4 104.00
TOTAL		+ 4 104.00

RECETTE		
art/ch	libellé	montant
74751/74	Participation GFP de rattachement	+ 4 104.00
TOTAL		+ 4 104.00

INVESTISSEMENT

DEPENSES			
pg	art/ch	libellé	montant
125	2315/23	Eclairage public	+ 1 600.00
217	2313/23	Aménagt logt Costeregord	- 2 100.00
230	2111/21	Biens de section	+ 500.00
TOTAL			0.00

RECETTES			
pg	art/ch	libellé	montant
TOTAL			0.00

Le secrétaire de séance,
Jérôme PALMIER

Le Maire,
Pascale BONICEL

Le Maire certifie sous sa responsabilité :
- le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr